

DE
GRIGNOLS
DORDOGNE
24110

REUNION DU 18 JUILLET 2022 à 19 H

PRESENTS : GUEYSSET Patrick – COLLAS Jean Luc - DEROECK Chantal - DOMINIQUE Alain -
CHARRIER Nicolas - DEKENS Colette – NATOLI Anne Laure - SENRENS Jacques -
XART Murielle - BATTISTON Corinne - FORESTIER Marie Hélène - BOREL Célia -
VERGNAC Sabrina

ABSENTS : SANCHEZ Jean Luc (procuration à GUEYSSET Patrick) - KINE Christopher

Secrétaire de séance : DEROECK Chantal

26/2022 : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Lors de la séance du 1^{er} juin 2022, le comité syndical du SDE24 a délibéré pour modifier ses statuts.

Les modifications portent notamment sur :

- La transformation en syndicat mixte fermé,
- La réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24, conformément au projet de modification joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des statuts du SDE24.

27/2022 : Fonds de solidarité pour région du RIBERACOIS

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de la région du Ribéracois qui a été le théâtre d'un évènement climatique très violent pour l'ensemble des populations qui y résident (dégâts matériels)

Sensibles aux drames de ces collectivités, la commune de GRIGNOLS 24110 tient à apporter son soutien et sa solidarité

La commune de GRIGNOLS souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir ces collectivités, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 €

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée de soutenir les victimes Par un don d'un montant de 1000 € auprès de l'union des Maires de Dordogne sur un compte dédié au bénéfice des communes impactées

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

28/2022 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2021

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2021, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Isle Dronne Vern.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

29/2022 : Contribution pour extension ENEDIS

Monsieur Le Maire fait part de la demande de certificat d'urbanisme (22 D0005) concernant la création d'un lotissement de 14 à 16 lots sur terrains privés. Ce projet ne relève pas d'un branchement pour particulier. Il nécessite des travaux d'extension.

Le service instructeur demande l'avis de la mairie concernant cette contribution qui pourrait avoir un prix variable suivant les investissements prévus par ENEDIS. A ce jour aucun chiffrage n'est possible de la part de ENEDIS ne sachant pas s'il y aura une extension des lignes HTA, pose d'un transformateur.....

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré

Considérant que ce projet pourrait amener une quinzaine de constructions donc de famille

DECIDE :

- D'APPROUVER le versement d'une contribution suivant les investissements d'ENEDIS
- D'AUTORISER Le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

30/2022 : Lancement d'un appel d'offre afin de désigner un architecte maître d'œuvre

Où l'exposé des co-présidents de la commission sur l'évolution du projet de réalisation d'un espace de culture et de convivialité reprenant les bâtiments de l'ancienne salle des fêtes et de la « Chapelle », la poursuite de ce projet nécessitant le choix d'un architecte maître d'œuvre afin d'en continuer l'élaboration et la recherche de financements avec les différents partenaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre pour désigner un architecte maître d'œuvre dont la mission sera :

- la conception et étude de l'avant-projet
- la rédaction des demandes de permis de construire
- l'élaboration du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de tout autre document technique
- l'assistance à la Commune pour la consultation des entreprises et la conclusion des marchés de travaux
- la direction de l'exécution des marchés de travaux
- l'assistance à la Commune pour la réception des ouvrages et le règlement des comptes avec les entreprises désignées.

Autorise Le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

31/2022 : Convention de partenariat pour l'organisation de Terra Aventura

M. CHARRIER Adjoint, présente la convention entre la CCIYS (Office du Tourisme), le comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine et la Commune de GRIGNOLS ayant pour objet l'organisation du jeu Terra Aventura (jeu de chasse aux trésors inspiré du géocaching)

La présente convention a pour objet la durée, les obligations des parties (Comité Régional du tourisme, de la CCIYS) La participation financière qui s'élève à 1650 € HT – Le montant total des frais de déplacements s'élève à 125 € HT et frais de maintenance de 200 € HT pour l'année 2022 et chaque année. Les responsabilités de chaque partie

Où l'exposée après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ACCEPTE les termes de la convention
- AUTORISE la signature de cette convention

32/2022 : Location logement ancienne Gîte - BRUC

Monsieur Le Maire fait part du départ du logement de Mme BIENNARD Véronique co-locataire du logement de l'ancienne Gîte sis à Bruc et de la demande verbale de M. BIENNARD Guy de garder le logement et il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De louer à M BIENNARD Guy le logement de l'ancien gîte sis à BRUC au 01 août 2022
- Fixe le loyer mensuel à 500 €.
- La caution versée en 2007 reste valide et ne sera pas demandé
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir et tout document s'y rapportant
- Charge la Trésorerie pour le recouvrement des loyers et autres charges

33/2022 : Location Maison BRUGEAUD à l'Association Mémoire de Comte de GRIGNOLS

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 08/2022 du 12/02/2022 sur le projet de création d'une plateforme de service qui serait mise à disposition pour ceux qui pourraient l'utiliser (structure EPP, bureaux, chambre des métiers...) dans le cadre du développement des métiers d'Arts.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- La location de la Maison BRUGEAUD par convention à l'association
- Le montant du loyer mensuel sera de 250 €
- Autorise le Maire à signer le bail (bail précaire) à intervenir et tout document s'y rapportant
- Charge la Trésorerie pour le recouvrement des loyers et autres charges